

Le conseil municipal s'est réuni le mardi 20 juin 2023 à 20 heures sous la présidence de m. Bruno GRANCOING.

M. Bruno GRANCOING, Maire ouvre la séance à 20H00.

**Présents** : M. Bruno GRANCOING, Maire ; M. Alain DURIS, Mme Sylvie GERMOND, Mme Annie DUCOURTIEUX, M. Daniel DESBORDES Adjoints.

M. Eric BOULESTEIX, M. Thomas PEYRAUD, M. Yoann RUFFEL, Mr Thomas REVET, Mme Sandrine Coulon, Mme Jessica Gatte, Mme Gaumer Aurélie, Mr Alan DUVAL Conseillers Municipaux.

**Absents** : Audrey MEUNIER, Muriel HARTWICH

**Procuration** Muriel HARTWICH donne procuration à Bruno GRANCOING

**Secrétaire de séance** : Monsieur Yoann RUFFEL

## **II CREATION D'UN POSTE CONTRACTUELLE A TEMPS COMPLET GRADE ADJOINT ADMINISTRATIF EN CONTRAT DE 12 MOIS**

### Délibération 11/2023

Le contrat de Madame Dominique Pradeau au grade d'adjoint administratif contractuel à temps partiel se termine le 30 juin 2023. La charge administrative étant très importante, il est envisagé de créer un poste d'adjoint administratif à temps complet à partir du 01 juillet 2023 pour un contrat de 12 mois.

Cette création entraine donc une modification du tableau des emplois comme suit :

ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2ème CLASSE	TITULAIRE CNRACL	1
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 1ère CLASSE	TITULAIRE CNRACL	1
ADJOINT TECHNIQUE	TITULAIRE CNRACL	2
ADJOINT TECHNIQUE	TITULAIRE REGINE GENERAL	1
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 1ère CLASSE	CONTRACTUELLE	1
ADJOINT TECHNIQUE	CONTRACTUELLE	2
ADJOINT TECHNIQUE	STAGIAIRE	1
ADJOINT ADMINISTRATIF	CONTRACTUELLE	1
ATTACHE	TITULAIRE CNRACL	1
		<b>12</b>

Le conseil municipal après avoir délibéré, décide à l'unanimité

- De créer un poste de contractuel à temps complet au grade d'Adjoint administratif
- D'approuver le tableau des emplois modifié
- D'autoriser le Maire à prendre l'arrêté de nomination correspondant

## **III CREATION D'UN POSTE CONTRACTUELLE A TEMPS NON COMPLET AU GRADE D'ADJOINT TECHNIQUE EN CONTRAT DE 10 MOIS**

### Délibération 12/2023

Le contrat de Madame Aurélie Queraud contractuelle au grade d'adjoint technique se termine le 11 juillet 2023. Il est envisagé de créer un poste d'adjoint technique à temps non complet à partir du 01 septembre et jusqu'au 8 juillet 2024.

Cette création entraine donc une modification du tableau des emplois comme suit :

ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2eme CLASSE	TITULAIRE CNRACL	1
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 1ère CLASSE	TITULAIRE CNRACL	1
ADJOINT TECHNIQUE	TITULAIRE CNRACL	2
ADJOINT TECHNIQUE	TITULAIRE REGINE GENERAL	1
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 1ère CLASSE	CONTRACTUELLE	1
ADJOINT TECHNIQUE	CONTRACTUELLE	2
ADJOINT TECHNIQUE	STAGIAIRE	1
ADJOINT ADMINISTRATIF	CONTRACTUELLE	1
ATTACHE	TITULAIRE CNRACL	1
		12

Le conseil municipal après avoir délibéré, décide à l'unanimité

- De créer un poste de contractuel à temps complet au grade d'Adjoint administratif
- D'approuver le tableau des emplois modifié
- D'autoriser le Maire à prendre l'arrêté de nomination correspondant

**Monsieur Le Maire soumet cette proposition au vote**

#### IV DECISION MODIFICATIVE POUR ACHAT MATERIEL EPICERIE

Nous ne sommes pas en mesure d'établir une décision modificative pour ce projet pour l'instant car nous n'avons pas tous les éléments nécessaires.

Coop Atlantique de Saint Laurent sur Gorre souhaite prendre en location gérance ce commerce. Mais la collectivité doit équiper le local avec du matériel neuf (vitrines réfrigérées, congélateurs, étagères).

Le dépôt de pain, le dépôt de gaz, la presse et le point poste seront maintenus.

Casino doit venir enlever ses enseignes.

L'ouverture ne se fera pas avant octobre-novembre 2023.

#### V- REVISION DES LOYERS COMMUNAUX

##### Délibération 13/2023

Mr le Maire rappelle que la révision des loyers ont lieu le 01 juillet de chaque année et qu'elles sont calculées sur la base de l'indice de référence des loyers (IRL) 4<sup>ème</sup> trimestre.

Il indique que cette année aucune augmentation ne pourra être effectuée, suite à la loi portant lutte contre le dérèglement climatique et le renforcement de la résilience face à ses effets.

Ce qui entraîne le gel des loyers pour les logements dont le diagnostic de performance énergétique se situe en classe F ou G.

Le logement rue des terrasses est classé en G

Les logements de la Prade sont classés en D (actuellement en travaux d'amélioration thermique).

Le prix des loyers restera comme suit :

- Pavillon la Prade F4 419.08
- Garages pavillons 32.08
- Logement la Prade 378.73
- Logement rue des terrasses 203.22
- Pavillons la Prade F3 378.73
- Place de l'église 360.01
- Rue porte des remparts 425.29

Le conseil municipal après avoir délibéré, décide à l'unanimité

- Geler le montant des loyers des logements pour 2023.